

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Aux instances concernées – selon liste

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09 www.fr.ch/daec

Réf: BB/RB

Fribourg, le 2 novembre 2018

Plan de mesures 2018 pour la protection de l'air – Consultation publique

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 30 octobre 2018, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du plan de mesures 2018 pour la protection de l'air.

Vous trouverez en annexe les versions française et allemande du plan de mesures. Le document mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles à l'adresse www.fr.ch/consultations.

Le document mis en consultation contient :

- > une présentation de l'évolution de la qualité de l'air dans le canton ;
- > un bilan de la mise en œuvre du plan 2007;
- > les axes stratégiques ;
- > les nouvelles mesures.

Ces nouvelles mesures sont au nombre de onze :

> deux mesures dans le domaine de la combustion

- > valeurs plus sévères pour les chauffages au bois dans les agglomérations fribourgeoise et bulloise
- > machines à moteur diesel traitées comme celles des chantiers (filtre à particules)

> quatre mesures au niveau du trafic

- > hiérarchisation du réseau routier des agglomérations afin de ne pas provoquer des immissions excessives
- > maîtrise de l'impact des grands générateurs de trafic
- > mesures d'accompagnement liées aux nouvelles routes
- > transports publics non polluants

> quatre mesures dans le domaine de l'agriculture (ammoniac)

- > renforcement de l'information auprès des détenteurs d'animaux
- > réduction de l'azote dans les déjections des porcs (nourriture adaptée)
- > diminution de la perte d'azote lors du stockage du lisier
- > demande au Conseil fédéral concernant l'épandage du lisier

> une mesure transversale vise à ce que l'Etat et les communes soient exemplaires dans le domaine de la protection de l'air.

Afin de faciliter l'organisation de la consultation, je vous prie de transmettre votre prise de position jusqu'au 31 janvier 2019 directement au Service de l'environnement à l'adresse sen@fr.ch.

En vous remerciant de votre contribution à la finalisation de cette planification importante pour la qualité de l'air que nous respirons tous, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

Jean-François Steiert

Conseiller d'Etat, Directeur

Annexe

Ment.